



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT, Le mercredi 8 avril à 9 h

Sont présents :

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesdames | Lucie Forgues, en virtuel (départ à 10h35) Marie-Gabrielle Gélinas, en présentiel |
| Messieurs | Donald Kenny, en virtuel (départ à 10h35) Luc Cauchon, en présentiel (départ à 10h10) Victor-Olivier Bois, en présentiel Claude Miko, en présentiel Michel Boulianne, en présentiel |

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre et les remercie pour leur participation. Il souligne la venue d'un nouveau membre du comité, Monsieur Claude Miko. Celui-ci se présente et fait le constat que la culture citoyenne d'ici est différente de celle en France, et que les citoyens français font davantage le tri des matières. M. Cauchon précise qu'il y a eu beaucoup d'améliorations ici dans les dernières années.

Monsieur Miko nous informe qu'il a rencontré d'autres citoyens de son voisinage et qu'il parlera au nom de tous. Il mentionne que c'est un choix d'habiter dans le chemin Snigole et qu'il est conscient que ça vient avec des avantages, mais aussi des contraintes.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2026 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues de la corporation Le Saumon de la Rivière-Malbaie, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement technique;
- M. Claude Miko, pour représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Victor-Olivier Bois de l'organisme Région de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou un organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;

- M. Luc Cauchon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la Municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

Monsieur Boulianne rappelle brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne se propose comme président, et il propose madame Marie-Gabrielle Gélinas comme secrétaire du comité, c'est approuvé à l'unanimité.

4. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Monsieur Boulianne présente brièvement le rôle des membres du comité, leur engagement et le mode de fonctionnement.

5. Historique du LET

L'historique de la construction du LET n'est pas présentée, mais celle-ci demeure disponible, et au besoin, Monsieur Boulianne prendra le temps de la voir avec Monsieur Miko. Monsieur Kenny mentionne qu'il y a beaucoup de méconnaissances vis-à-vis le LET, Michel propose à Monsieur Miko une visite du site ce printemps.

6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental

Michel informe sur les avis de non-conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reçus en 2025, ainsi que des plans correctifs acceptés :

Avis du 21 août 2025

Ne pas avoir procédé au nettoyage prescrit, dans le cas et selon les conditions prévues, à savoir ne pas avoir nettoyé les dispositifs mis en place pour contenir les matières résiduelles dans les zones de dépôt ainsi que des abords du lieu, de manière à laisser ces endroits libres de matières résiduelles, soit la présence de

plusieurs envols légers constatés sur le dessus des cellules 7 et 8 ainsi que dans les grillages des clôtures du site.

De plus, il a été noté que la végétation sur le l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) devrait être ajusté à certains endroits.

Mesure corrective

Entre le 16 juin, le jour de l'inspection, et l'avis, l'opération de nettoyage printanier a été réalisée et complétée. Cette année, cette opération que nous faisons chaque année a été retardée faute de main-d'œuvre chez le sous-traitant. De plus, concernant la végétation, nous avons semé des graines.

Discussion

Monsieur Bois questionne au sujet du manque de main-d'œuvre pour l'opération de nettoyage, il propose de trouver des stratégies (organismes communautaires, programme avec les écoles). Monsieur Miko demande s'il s'agit vraiment d'un manque de main-d'œuvre ou plutôt de budget. Michel confirme qu'il s'agit réellement d'un enjeu de main-d'œuvre.

Avis du 29 août 2025

Premier manquement : Ne pas avoir mesuré les débits des lixiviats ou des rejets visés selon les conditions prévues, à savoir le débit des lixiviats recueillis par les systèmes de captage prescrits aux articles 25 et 26 ainsi que le débit des rejets provenant du système de traitement dont est pourvu le lieu d'enfouissement doivent être mesurés distinctement et en continu, avec enregistrement des résultats.

Deuxième manquement : A fait défaut de faire les vérifications périodiques prescrites par le quatrième alinéa de l'article 42, selon la fréquence et les conditions qui y sont prévues à savoir ne pas avoir prélevé ou fait prélever des échantillons pour l'analyse de la conductivité hydraulique et de la granulométrie pour plusieurs lots de sols contaminés servant au recouvrement journalier.

De plus, nous avons été informés que le lixiviat du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ne peut pas être dirigé vers le système de traitement du lieu d'enfouissement technique (LET) sans obtenir une autorisation du ministère. Cette situation contrevient à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Discussion

Michel explique que les matières de recouvrement doivent respecter une certaine perméabilité pour éviter les zones étanches dans la masse de déchets. Concernant les sols contaminés il sera important de valider par des tests la conductivité hydraulique et de la granulométrie selon les directives du MELCCFP.

7. Traitement hebdomadaire du lixiviat

Monsieur Boulianne mentionne que la présence de goélands près des bassins était à l'origine des dépassements de la moyenne pour les coliformes fécaux. Des mesures ont été mises en place pour éloigner les goélands soit l'installation d'effaroucheurs consistant à des cerfs-volants noirs imitant des oiseaux.

Pour les dépassements du pH, Michel explique que des échantillons sont envoyés à la firme *Chemco* et que ceux-ci nous envoient des produits à mettre dans les bassins pour corriger ce paramètre.

8. Suivi environnemental de l'eau souterraine

Des dépassements des paramètres cadmium et plomb ont été enregistrés, il s'agit peut-être d'une contamination lors de l'échantillonnage. Au printemps prochain, Victor propose de faire un deuxième test (refaire la campagne d'échantillonnage lorsqu'il y a un dépassement).

Monsieur Moki demande si nous vérifions l'état de l'eau de la rivière. Michel confirme que non et que cela n'est pas exigé à la MRC par le MELCCFP.

9. Varia

Collecte sélective

Michel informe que tous les bacs de récupération seront bleus au Québec ce qui devrait aider les touristes à faire le bon geste de tri.

Matières organiques

Monsieur Bois nomme que les commerces sont difficiles à aller chercher, il continue de réfléchir à des stratégies afin qu'il participe davantage.

Agrandissement du Lieu d'enfouissement technique (LET)

Présentation des communications (3) qui ont été faites pour sensibiliser la population et leur démontrer que des pratiques sont en place pour détourner des matières du LET et de les enfouir sécuritairement lorsque cela est incontournable. Des démarches avoisinant le million de dollars sont nécessaires pour avoir l'autorisation du MELCCFP pour agrandir le LET.

10. Période de questions et commentaires

Monsieur Miko nomme que le chemin Snigole pourrait être mieux entretenu, l'asphaltage n'est pas nécessaire, mais des améliorations doivent être apportées, sauf pour le déneigement : bravo!

Monsieur Miko mentionne qu'à aucun moment de l'année, il n'y a de mauvaises odeurs. Michel explique pourquoi : le sable est utilisé pour le recouvrement plutôt

que les résidus des centres de tri des matériaux de construction. Ceux-ci contiennent du gypse qui produit du H₂S lorsqu'il est en anaérobie. Le H₂S produit une odeur d'œufs pourris. Par ailleurs, de plus en plus de matières organiques sont déviées de l'enfouissement. Ainsi, une quantité moindre de matières organiques enfouies se traduit par moins d'odeur. Prochainement, les boues des villes le seront aussi.

Monsieur Miko questionne sur le passage régulier d'un certain gros camion rouge. Michel explique qu'il s'agit des camions transportant les matériaux de construction vers les centres de tri et de valorisation. Monsieur Miko demande si les entrepreneurs paient assez cher pour ce service. Il juge qu'ils devraient être sensibilisés davantage.

Monsieur Miko mentionne qu'il apprécie le calendrier offert par Clermont avec l'indication des jours de collectes.

Concernant le chemin Snigole, Monsieur Boulianne informe le comité qu'il y a un appel de projets du ministère pour l'entretien de glissières, ponceaux, et rechargement de gravier. Toutefois, l'entretien de la côte n'est pas prévu à court terme. Monsieur Miko nomme que le pont devrait aussi être entretenu. Michel s'assurera qu'une vérification de la côte et du pont soit faite.

Monsieur Miko s'interroge concernant le coût des branches, il trouve dommage que le service ne soit plus offert gratuitement. Michel explique que le broiement des branches est très coûteux, c'est pourquoi un tarif a été fixé.

Monsieur Miko déplore le fait qu'il n'y a pas de réseau cellulaire dans son secteur.

Monsieur Bois questionne concernant les CRD au Québec.

Information complémentaire à ce sujet : les quantités de matières résiduelles éliminées du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) ne cessent d'augmenter au Québec et représentaient, en 2023, plus de 23 % du total des matières éliminées au Québec. Parallèlement, une cinquantaine de centres de tri traitent annuellement plus de 1,6 million de tonnes de ces matières.

11. Prochaine réunion

Michel mentionne que la prochaine réunion aura lieu en avril 2027.

12. Levée de l'assemblée

Levée de la réunion à 10 h 50.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne